



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du mercredi 18 juin 2025

PV 2-2025

1. ACCUEIL ET CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil communal ayant été régulièrement convoqué pour 19h30, la Présidente, Mme Stéphanie Reda, ouvre la séance en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité, le public ainsi qu'un représentant de la presse.

5 Ce soir, Mme Stéphanie Reda préside sa dernière séance à la tête du Législatif.

La Présidente se réjouit d'accueillir M. Roger Weissbrodt et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal. Elle rappelle qu'il ne pourra pas participer au vote avant d'avoir été assermenté.

Le procès-verbal de la séance est pris par Mme Noémie Girard, secrétaire.

Quorum

10 35 membres présents, 10 membres absents excusés.

[Ndlr : au début de la séance, il a été annoncé 33 membres présents, 10 membres excusés, 1 membre ayant annoncé un probable retard et 1 membre absent non excusé ; toutefois, le premier est finalement arrivé à l'heure et le second avec retard.]

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

15 **Ordre du jour et documents**

La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit le 23 mai 2025. Un exemplaire « papier » du préavis n° 3/2025 « Rapport de gestion & comptes 2024 » était joint à cet envoi postal. Les autres documents nécessaires à la préparation de la séance – préavis municipaux n° 2 et 4/2025, procès-verbal de la séance du 19 mars 2025 et annexes y-relatives – ont, quant à eux, été transmis via l'Intranet du Conseil, à la même date.

Sans objection de la part de l'assemblée, la Présidente considère que l'ordre du jour est accepté et suivi tel que proposé.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MARS 2025

Le procès-verbal de la séance du 19 mars 2025 est accepté à l'unanimité.

25 Mme Stéphanie Reda adresse ses remerciements à Mme Noémie Girard pour l'excellent travail effectué.

3. ASSERMENTATION D'UN CONSEILLER COMMUNAL

Pour donner suite à la démission de M. Simon Olivetta, M. Roger Weissbrodt est assermenté par la Présidente et accueilli par acclamation par l'Assemblée.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

30 Mme Stéphanie Reda, Présidente, fait part de la démission du Conseil communal de M. Simon Olivetta au 3 mai 2025, avec effet immédiat. Ce dernier a quitté la Commune pour entreprendre un voyage globe-trotteur. Mme Armelle Saunier a également annoncé sa démission au 30 juin 2025, pour cause de déménagement dans le canton de Bâle. Elle aurait aimé être présente ce soir, mais avait une autre obligation. Elle sera remplacée à la séance du mois d'octobre. A sa demande, sa lettre de démission, annexée au présent procès-verbal, est lue par Mme la Présidente.

La Présidente informe l'Assemblée que le Bureau du Conseil a décidé de maintenir le *statu quo* de 45 Conseillers-ères pour la Législature 2026-2031. Ce nombre respecte la fourchette de 35-70 personnes pour une population telle que la nôtre. De plus, si l'on ôte les membres du Bureau, les représentants des deux commissions de surveillance ainsi que le/la Président-e du Conseil communal, il reste environ 25 personnes susceptibles d'assurer un roulement pour l'étude des préavis.

5

Mme Stéphanie Reda donne, en outre, des nouvelles de l'état de santé de M. Laurent Corbaz, 1^{er} Vice-président. Celui-ci a subi une intervention médicale, dont les détails ont été donnés, avec son accord, à l'instruction de ses collègues, mais qui ne sont pas protocolés ici par souci de discrétion. Il devra prendre du temps pour se rétablir et ne sera donc pas en mesure d'assurer la présidence pour l'année à venir. La

10

Présidente déclare avoir reçu une candidature – sans nul doute connue de plusieurs membres du Conseil – mais souhaite faire durer le suspense encore un peu !

Par ailleurs, l'avant-projet de révision de la Loi sur les communes (LC) ayant reçu un très mauvais accueil, notamment lors de la dernière assemblée de l'Union des Communes Vaudoises (UCV), celui-ci est mis en stand-by par le Conseil d'Etat qui a décidé de repousser la mise en œuvre du projet, prévu au préalable pour

15

2026.

La Présidente adresse ses vives félicitations et ses meilleurs vœux à la famille de M. Jérémy Maillefer pour la venue au monde d'Emmanuel, né le 5 juin 2025. *[Applaudissements]*

Pour terminer, la Présidente rappelle que le poste de secrétaire suppléant-e doit toujours être repourvu. Elle annonce également qu'elle cédera la parole en premier lieu à M. Samuel Berthoud au point 11 « Divers et propositions individuelles » de l'ordre du jour.

20

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. OLIVIER DUPERRUT, SYNDIC

Personnel

La Municipalité tient à remercier chaleureusement M. Jean-Daniel Quiblier qui est venu en appui à notre boursière, Mme Nicole Coronel, du 3 décembre 2024 au 4 avril 2025.

25

Durant cette période, il a apporté un soutien précieux à la bonne marche de notre Administration dans sa fonction de boursier adjoint. Son professionnalisme, sa collaboration efficace avec Mme Coronel et l'équipe de l'Administration, ainsi que sa disponibilité appréciée de tous, ont permis d'assurer la continuité du service tout en contribuant à moderniser et remettre à jour nos méthodes de travail.

30

Aujourd'hui, la bourse communale fonctionne sur des bases modernisées, avec des outils et des procédures fonctionnelles.

Nous comptons désormais sur notre boursière, Mme Coronel, pour assurer pleinement les tâches liées à sa fonction dans ce nouveau cadre de travail optimisé.

Projet de loi sur les Communes (Vaud)

35

Le canton de Vaud souhaite moderniser sa Loi sur les Communes, en vigueur depuis 1956. L'objectif annoncé est ambitieux.

Une réforme d'ampleur, visant à adapter les communes aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Objectifs principaux de la réforme :

Le Conseil d'Etat propose une révision complète visant à :

- Renforcer l'autonomie communale (du moins dans l'intention),
- Clarifier les rôles entre la Municipalité et le Conseil communal,
- Instaurer des instruments modernes de pilotage (programme de législature, plan d'investissements),
- Favoriser la coopération intercommunale.

5 Un projet de modernisation qui suscite des attentes, mais aussi des inquiétudes légitimes.

Réactions et réserves des associations communales :

UCV – Union des Communes Vaudoises

Notre commune est membre de l'UCV, qui :

- Salue l'orientation générale du projet,
- 10 - Dénonce toutefois une surcharge administrative et une autonomie amoindrie dans la pratique,
- Recommande d'adapter le projet à la diversité des communes du canton.

AdCV – Association des Communes Vaudoises

- Accueille favorablement l'intention de réforme,
- 15 - Critique une approche jugée trop uniforme et technocratique,
- Appelle à davantage de souplesse, notamment pour les petites Communes.

Association Autonomie Communale

Notre commune a rejoint cette association, qui regroupe des syndics et élus de terrain, et qui :

- Défend une autonomie locale pleine et entière,
- 20 - Met en garde contre les effets pervers de la réforme : surcharge de travail, démotivation des élus, fusions non désirées,
- Déploire un glissement vers une gouvernance centralisée.

Comme l'expriment ses membres : « On nous promet l'autonomie, mais on nous livre un protocole de contrôle. Nos réalités ne sont pas celles des grandes villes. »

25 Vers une contre-proposition constructive

La critique est claire : une réforme, oui, mais pas à n'importe quel prix. Les communes réclament un projet co-construit, adapté à la taille, au fonctionnement et à la proximité qui fait la richesse de nos institutions locales.

Conclusion

- 30 Il est essentiel que notre Commune fasse entendre sa voix dans ce débat. Si la réforme porte des intentions pertinentes, elle ne doit pas se traduire par un carcan rigide, difficilement applicable au quotidien des communes de terrain.

Notre engagement est clair : défendre une réforme réaliste, équitable et respectueuse de l'identité communale.

- 35 Vous avez pu lire dans les colonnes de la presse que le Conseil d'État repousse la réforme.

Lors de l'assemblée de l'Union des Communes Vaudoises (UCV), qui s'est tenue le 7 juin dernier à Champagne, la Présidente du gouvernement cantonal, Mme Christelle Luisier, a reconnu que l'agenda initial de la réforme était... peut-être un peu trop serré. Le délai de mise en œuvre, fixée au 1er juillet 2026, juste après les élections communales, est désormais jugé irréaliste.

Sensibilisation à la cybercriminalité auprès de nos aînés

La Municipalité a récemment lancé une campagne de prévention à l'attention des aînés, diffusée sous forme d'une lettre d'information accompagnée de flyers.

Cette action vise à sensibiliser nos seniors aux arnaques numériques les plus fréquentes, notamment :

- 5 - Les faux amoureux (arnaques sentimentales),
- Les faux techniciens (services d'assistance frauduleux),
- Les faux policiers ou banquiers.

Le courrier, accompagné de flyers, fournit **des conseils simples et concrets** pour éviter de tomber dans le piège.

- 10 Cette campagne s'accompagne d'un **rappel essentiel : la prudence est votre meilleure protection.**

En cas de doute ou de problèmes : ne rien transmettre et appeler immédiatement le 117.

En espérant que cette initiative contribuera à mieux protéger nos aînés, nous poursuivrons nos efforts pour les accompagner face aux risques numériques croissants.

Contrat de travail pour la secrétaire du Conseil communal

- 15 Lors de la dernière séance, une demande a été faite concernant la rémunération de la secrétaire du Conseil communal. Plus précisément, il s'agissait d'étudier la possibilité de passer d'une rémunération horaire à un contrat fixe avec salaire mensuel.

La Municipalité a analysé cette proposition. Conformément à l'article 29 de la Loi sur les Communes, une telle modification ne peut être décidée simplement par voie budgétaire. Elle nécessite l'établissement d'un préavis, l'examen par une commission, puis un vote formel du Conseil.

- 20 Afin de traiter cette question dans une vision d'ensemble et d'assurer la cohérence avec les autres fonctions rémunérées, la Municipalité a décidé de reporter cette éventuelle adaptation à la prochaine législature. Elle sera intégrée dans le préavis municipal relatif à la rémunération des Autorités communales pour la période 2026–2031.

25 **Poste mobile de gendarmerie**

Le 4 mai, le poste mobile de la gendarmerie d'Echallens a effectué sa présence trimestrielle sur le territoire communal.

Dans le cadre de leurs missions de proximité et, à la demande de la Municipalité, les agents présents ont été invités à effectuer une ronde aux abords de l'école.

- 30 Cette démarche visait des actions de prévention, voire de répression en cas de comportements inadéquats des parents, grands-parents ou autres accompagnants. Ces comportements contreviennent aux recommandations formulées chaque année par la Municipalité, diffusées sous forme d'une lettre, à chaque rentrée scolaire, afin de garantir la sécurité des écoliers aux abords de l'établissement.

- 35 La Municipalité remercie la gendarmerie pour sa collaboration et rappelle son engagement continu pour la sécurité des enfants dans les zones scolaires. Cette présence s'inscrit en complément des actions régulières menées par notre agent de sécurité communal, présent pour assurer le respect des règles de circulation et veiller à la sécurité des abords de l'école.

Préavis à venir

Lors de la séance du 8 octobre 2025, la Municipalité souhaite vous présenter les préavis suivants :

- 40
 - Arrêté d'imposition 2026
 - Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré

- Réfection de l'éclairage public : ajout d'un système d'autogestion (Complément au Préavis n° 12/2024)
- Taxes déchets 2025 : une action sociale en exonérant la taxe unique 2025
- Grand-Rue et Carrefour du Cuvillard – changement de la conduite Eaux Claires, réfection complète de la route et du trottoir, amélioration de la sécurité routière dans la Grand-Rue et au carrefour du Cuvillard.

Dans un souci de coordination optimale avec les Autorités cantonales, le traitement du présent préavis est reporté au Conseil du mois de décembre, dans l'attente de recevoir les réponses de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes). Ces éléments sont indispensables pour définir la marche à suivre et garantir une planification conforme aux exigences techniques et réglementaires en vigueur.

Ce projet est important pour la Municipalité, car il vise à garantir une meilleure sécurité au carrefour du Cuvillard, tout en améliorant durablement la qualité des infrastructures routières dans ce secteur stratégique de la Commune

15 **M. MICHEL GRUAZ, CONSEILLER MUNICIPAL**

Domaine de l'eau

La réfection des deux cuves du réservoir pour le compte de l'EIEVMV est terminée. L'état de la chape et la conception du surbéton ont réservé bien des surprises lors de cette réfection. Malgré tout, le coût des travaux s'avère en adéquation avec le préavis.

- 20 La pose de la deuxième conduite d'alimentation de Villars-Ste-Croix est à bout touchant. La météo favorable a permis un excellent déroulement des travaux.

Remplacement de la conduite route de Bovon 14-30

Les travaux avancent normalement, mais les conduites supplémentaires à poser pour le compte de la Romande Energie ont pour conséquence une durée accrue de ceux-ci. La Municipalité remercie les bordiers pour leur compréhension.

Mobilité

Lors d'une récente rencontre avec les CFF, nous avons appris que le P+R sera mis à l'enquête prochainement, tandis que les travaux se dérouleront de janvier à juillet 2026. Quant à la mise en conformité LHand de la gare, une séance est planifiée avec les CFF en septembre prochain.

30 **Curage des drainages et conduites privées**

Nous allons insérer un petit article dans le BIOV afin de rappeler aux propriétaires privés l'intérêt de procéder, tous les 5 ans environ, à un curage des drainages et conduites d'eaux claires et d'eaux usées privés. Le calcaire des eaux claires constitue le plus grand risque d'obturation des canalisations.

Cimetière

- 35 Des vols d'objets funéraires dans les cimetières vaudois ont été commis depuis le début du mois de mai 2025, dont certains très proches de chez nous. Les polices vaudoises demandent à la population de contrôler les tombes de leurs proches, de leur signaler tous vols d'objets funéraires et de déposer une plainte pénale.

Structure d'accueil Pic et Croc

Sous l'impulsion des élèves de 6P qui souhaitaient, avant de quitter le collège de Vufflens-la-Ville et Pic et Croc, mener à bien un projet à eux, la création d'un canapé forestier a vu le jour. Ce nouveau canapé situé en lisière de forêt vers la route du Moulinet a intégralement été construit par les élèves de 6P et l'équipe éducative avec le soutien logistique du garde forestier.

Celui-ci sera inauguré le samedi 21 juin en présence des enfants de 6P, de leurs parents, du garde forestier, de l'ensemble de l'équipe éducative de Pic et Croc et des membres de la Municipalité. Ce sera alors l'occasion d'une fête pour le départ vers Penthelaz et la 7 P des enfants.

Grâce à ce projet, l'équipe éducative va pouvoir implémenter la pédagogie de l'éducation par la nature au sein de Pic et Croc, en intégrant la nature au quotidien dans l'accueil et en développant la sensibilité écologique des enfants.

ARASPE

Le projet de nouveaux statuts de l'ARASPE a été accepté par le Conseil intercommunal du 15 mai 2024, à la suite de la consultation de toutes les communes membres.

Ces dernières ont ensuite porté l'objet à votation devant leurs conseils généraux/communaux (automne 2024 à printemps 2025). Le projet de nouveaux statuts a été validé par la majorité des communes, moins un refus.

En conséquence, les articles relevant de la compétence des communes membres ne seront pas modifiés. Il s'agit ici des articles 10 et 37.

Art. 10 : Composition du Conseil intercommunal

Dans le projet de nouveaux statuts, le CoDir proposait que le Conseil intercommunal de l'ARASPE soit formé de deux représentants par commune, soit un membre issu de la Municipalité et un membre issu du Conseil communal/général.

Cet article étant de compétence des Communes, la proposition n'est pas retenue et le Conseil intercommunal continuera à être formé uniquement par des délégués issus des Municipalités des communes membres.

Art. 37 : Modification des statuts

Le projet de statut prévoyait que la modification des buts principaux de l'association, la modification des règles de représentation des communes au sein de ses organes, l'augmentation du capital de dotation, la modification du mode de répartition des charges et l'élévation du plafond d'endettement nécessitent l'approbation de la majorité qualifiée des deux tiers des conseils généraux ou communaux des communes membres.

Or cet article, étant de compétence des communes, ne sera pas modifié et toute modification des statuts continuera à être soumise à approbation de la majorité des conseils généraux ou communaux des communes membres.

Les articles relevant de la compétence du Conseil intercommunal sont quant à eux validés.

Le projet des nouveaux statuts sera soumis au Conseil d'Etat pour validation. Ils entreront en vigueur dès leur approbation.

ASPIC (Piscine intercommunale de Cossonay)

Depuis quelques semaines un nouveau partenariat a été conclu entre la Piscine des Chavannes de Cossonay et la piscine de Penthalaz.

- 5 Il est désormais possible de contracter un nouvel abonnement commun permettant à son détenteur d'accéder aux deux piscines et de profiter d'une piscine intérieure et d'une piscine extérieure toute l'année ainsi que des cours sans interruption estivale.

Toutes les informations se trouvent sur le site Internet www.aspicoss.ch

Sécurité routière - Zones 30 km/h

- 10 Dans le cadre de l'étude de mobilité générale du village réalisée par la Société Team +, divers entretiens entre la Voyère, le Canton et la Municipalité, un dossier de passage à 30 km/h. du bas du village a été envoyé au Canton en début d'année. La validation de ce dernier vient de parvenir à la Municipalité, tel que présenté, soit :

- 15 Passage en 30 km/h. de tout le secteur Arzillier et des rues débouchant du côté nord du Cuvillard : l'Arzillier, chemin du Calamottet, chemin des Grands-Champs, chemin des Mainnesses, chemin du Clos, chemin de la Fontaine, chemin de la Cigale et chemin Neuf.

Une mise à l'enquête doit maintenant être déposée afin de finaliser ce projet.

PECC

- 20 Le tableau de suivi de l'avancement de notre Plan Energie et Climat Communal a été validé par le Canton et la troisième tranche de la subvention cantonale versée aux Communes visant à accompagner la politique climatique et de durabilité des Communes nous sera versée très prochainement.

Nous rentrons maintenant dans la dernière année de mise en œuvre du PECC avec comme date du dernier rendu au 28 avril 2026.

M. PASCAL BERCHIER, CONSEILLER MUNICIPAL

Remise en état suite aux travaux des chemins d'amélioration foncière (AF)

- 25 Point de situation sur le dossier des chemins d'amélioration foncière (AF) et les mesures correctives décidées à la suite des constats réalisés sur le terrain.

Lors de la réception des travaux en fin d'année, plusieurs irrégularités ont été relevées et consignées dans le procès-verbal établi en présence de l'entreprise, de la Commune et du bureau Chevalier, notre mandataire technique.

- 30 Face à ces constats, la Commune a engagé des démarches auprès de l'entreprise adjudicataire en vue de corriger les malfaçons identifiées. Celles-ci ont débuté par un courrier, suivi d'un entretien visant à clarifier les problèmes rencontrés et à convenir des solutions à mettre en œuvre.

Une rencontre a ainsi été organisée le 14 avril 2025, dans les locaux de l'Administration communale en présence des parties concernées.

- 35 Lors de cette réunion, les griefs ont été exposés en détail. Une visite sur le terrain a ensuite permis d'illustrer concrètement les non-conformités observées.

À l'issue de ces échanges, l'entreprise a reconnu plusieurs écarts d'exécution, notamment des surlargeurs de chemins et des défauts localisés dans la pose des enrobés.

Fin mai, l'entreprise en charge des travaux a confirmé par écrit son engagement à effectuer les travaux de mise en conformité, à sa charge exclusive. Un planning d'intervention sera établi de manière à limiter autant que possible les perturbations.

Nature des interventions prévues

5 1. Surlargeur des chemins

- Sciage des enrobés pour ramener les largeurs aux dimensions convenues, avec une priorité donnée aux secteurs les plus problématiques.
- Réfection du revêtement bitumineux sur les tronçons concernés, notamment là où l'eau stagne après la pluie.

10 Pour garantir une exécution rigoureuse, le géomètre mandaté procédera à une implantation précise des lignes de sciage ainsi qu'à l'implantation de l'axe et des bords de la chaussée.

2. Reprise des banquettes

La remise en état des banquettes se fera selon la méthode proposée par l'entreprise, à savoir par broyage, conformément au modèle présenté et validé lors de la séance du 14 avril.

15 **Coordination et suite du dossier**

- Une visite sur site a été effectuée le 17 juin en présence des dites parties, afin de valider les emprises et organiser la coordination des travaux.
- Le planning détaillé des interventions va nous parvenir prochainement et des informations à ce sujet figureront dès que possible sur le site Internet de la Commune.

20 La Municipalité veille à ce que les travaux correctifs soient menés dans les meilleurs délais, avec exigence et précision. L'objectif est non seulement de remédier aux défauts constatés, mais surtout de garantir des chemins durables, fonctionnels et conformes.

Salle de sport

25 Afin de récupérer la totalité des subventions pour les travaux d'isolation de la toiture de la salle de sport, nous nous devons de poser des panneaux solaires sur la partie plate et au-dessus de l'appartement. Aujourd'hui, la totalité des panneaux est posée. L'onduleur supplémentaire est raccordé, ce qui fait que toute l'installation est fonctionnelle.

Contrôles radar

30 Depuis le début de l'année, trois contrôles de vitesse ont été effectués à la Grand-Rue par la Gendarmerie. Le taux d'infraction est toujours plus élevé à Vuflens-la-Ville, jusqu'à 5 %, que le taux cantonal pour les périodes analysées.

Journée de la Bonne Action Coop

La journée de la Bonne Action, initiée par Coop, est une journée dédiée à la solidarité et à la réalisation de bonnes actions.

35 Pour ce faire, l'après-midi du mercredi 21 mai, une vingtaine de collaborateurs provenant des secteurs de la logistique et de la boulangerie de l'entreprise Coop, située dans la zone industrielle de Vuflens-Aclens, a généreusement proposé ses services. La Municipalité lui a suggéré d'apporter un rafraîchissement aux couverts de deux fontaines, ce qui a été réalisé à la plus grande satisfaction des deux parties.

Informatique

La société Ofisa Informatique SA est notre nouveau prestataire informatique.

- 5 Notre Commune utilise le logiciel de gestion BDI, entièrement développé par Ofisa informatique, répond aux besoins des petites et moyennes Communes. Ofisa garantit un haut niveau de sécurité avec la mise en place de la double authentification.

Site internet

Mise en place d'un moteur de recherche via Google sur le site Internet de la Commune en collaboration avec la société Inetis SA.

10 Déchets – Déchetterie

La nouvelle ressourcerie intercommunale est ouverte les mercredis et les samedis chez Valorsa SA. Cette information sera communiquée dans le BIOV et sur le site Internet.

Collecte des bouteilles réutilisables : Bientôt à la DGPPV ? => Déchetterie Gollion – Pent haz – Penthalaz – Vufflens-la-Ville.

- 15 Réutilisation des bouteilles usagées après procédé de nettoyage.

Dans une démarche d'économie circulaire, Valorsa se lance dans la collecte des bouteilles réutilisables afin qu'elles soient lavées et réutilisées plutôt que recyclées. Cette initiative débutera en collaboration avec la brasserie Dr. Gab's, qui lave et réutilise ses bouteilles depuis 2001. L'initiative est proposée sur l'ensemble du périmètre sur la base du volontariat. La démarche est gratuite.

- 20 Valorsa souhaite mettre en place des caisses de collecte Dr Gab's à la déchetterie à côté de la benne de verre (ancien emplacement de la ressourcerie).

Les quatre communes ont répondu favorablement à cette démarche.

Coup de balai

- 25 Le traditionnel coup de balai s'est déroulé le samedi 29 mars sous un ciel gris mais sans pluie. Cette journée n'a pas d'autre but que de faire une bonne action, inciter et sensibiliser la population à participer à cette opération cantonale de ramassage des déchets. Après le café-croissant au restaurant Le Marteley, briefing aux participants équipés de gilets de sécurité jaunes, distribution du matériel (gants, pinces ramasse-déchets et sacs poubelles de 35 litres), formation des groupes, et départ dans les secteurs de Vufflens-la-Ville et alentours pour collecter les déchets laissés à l'abandon. Le résultat du ramassage est éloquent : 70 kilos de
30 déchets en moins de 2 heures ! La Municipalité remercie les 30 participants, petits et grands pour leur engagement sans faille.

- Après l'effort, le réconfort. Retour au Marteley pour une photo de groupe suivi d'un moment de partage et de convivialité autour d'un apéro dînatoire. La Municipalité salue la bonne humeur et la bonne ambiance qui a régné durant cette journée. La Municipalité se réjouit de renouveler cette action et vous donne rendez-
35 vous en 2026.

Jubilés

Une délégation municipale s'est rendue le 28 avril au domicile de Mme et M. Walt afin de leur présenter tous leurs bons vœux pour leur noce d'or.

6. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2/2025 : « DEMANDE D'INVESTISSEMENT POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR L'AMÉNAGEMENT DES ZONES D'UTILITÉ PUBLIQUE EN BOVON ET EN MARTELEY DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE VILLAGEOISE »

Préavis municipal

- 5 Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

Rapport de la commission

Au préalable, Mme Stéphanie Reda adresse ses remerciements à Mme Martine Nicollérat d'avoir accepté d'intégrer la commission au pied levé. Elle remercie également vivement M. Guillaume de Buren d'avoir accepté d'en prendre la présidence.

- 10 Le rapport de la commission, composée de M. Guillaume de Buren, Président, de Mme Martine Nicollérat et de M. Thierry Marchon, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 11 juin 2025.

Il est lu par M. Guillaume de Buren, Président.

Rapport de la Commission des finances – COFIN

- 15 Le rapport de la COFIN, composée de Mme Armelle Saunier, Présidente, de MM. Joseph Vanderweckene, Jean-Claude Bersier, Patrick Vigouret et Jean-Paul Carrard, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 26 mai 2025.

Les conclusions du rapport sont lues par M. Jean-Claude Bersier.

Discussion

- 20 • A la demande de son collègue M. Jean-Claude Stucky, qui se trouve au Pérou, M. Vu Tran fait part d'une remarque concernant l'une des options citées dans le rapport : celle de ne pas construire. Il cite l'exemple de Morges et de Villarzel où un échange de terrain a eu lieu, ce qui a permis de déclasser des terrains agricoles à Villarzel pour les rendre constructibles à Morges. Et Morges a payé pour cet échange. Autrement dit, ne pas construire peut aussi rapporter de l'argent. Voici le message que M. Jean-Claude Stucky voulait transmettre à l'Assemblée.
- 25 • M. Joseph Vanderweckene souhaite préciser une chose importante pour la Commission des finances : son rapport financier ayant été soumis avant de recevoir celui de la commission *ad hoc*, il est nécessaire de signaler que la COFIN marque également son accord sur la prise en charge totale par la Commune de la note d'honoraires.
- 30 • Mme Stéphanie Reda, Présidente, souligne qu'il s'agit du montant articulé dans le préavis amendé, soit CHF 21'000.-.
- 35 • M. Joseph Vanderweckene le confirme et répète qu'il fallait le préciser. Il pose une question fondamentale : on parle d'un EMS, on dit qu'on ne le construira pas nous-mêmes. Or, pourquoi est-ce qu'on ne peut pas le construire soi-même ? Est-ce qu'on ne peut pas investir soi-même comme un moyen qui apporterait peut-être un loyer, car on le mettrait en location ? Parce qu'aujourd'hui, et pour le futur, si on arrivait à construire cet EMS, qu'est-ce que cela rapporterait à la Commune ? Uniquement le droit de superficie. Alors, à ce moment-là, il faudrait peut-être mieux laisser le terrain aux agriculteurs.
- 40 • Concernant la remarque relayée par M. Vu Tran, M. Olivier Duperrut, Syndic, avoue ne pas trop comprendre où M. Jean-Claude Stucky veut en venir. Est-ce que ce sont des intérêts privés parce que ce dernier habite à côté de l'une des ZUP ? Concernant l'échange de terrain entre Morges et Villarzel, il lui semble qu'il y a eu une seule exception dans le Canton, autrement cela n'a jamais été possible. On a eu le cas à Vufflens-la-Ville où la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a

toujours refusé alors qu'il y avait du terrain constructible ailleurs. Tout était prévu pour faire un échange de terrain, mais, aujourd'hui, avec la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), et encore davantage avec la révision de la LAT, il ne pense pas que cela sera possible de le faire. Mais il n'est pas dans le secret des dieux non plus ! Pour répondre à la question de M. Joseph Vanderweckene, la

5 Fondation SILO préférerait acheter le terrain que de le prendre en droit de superficie (DDP). De plus, au niveau cantonal, ce n'est pas possible qu'une commune investisse, cela doit être l'exploitant qui investit sous forme d'achat. Ici, ce n'est pas sous forme d'achat, mais sous forme de DDP. Quelque part, un DDP est aussi un loyer.

10 • M. Yves Trottet souhaite connaître la position de la Municipalité par rapport à la proposition d'amendement émise par la commission *ad hoc*. Entre-t-elle en matière ou non ? Le Conseil devra d'abord voter l'amendement, il lui semble donc important de connaître l'avis de la Municipalité.

15 • M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que la Municipalité fera selon les désirs de l'organe délibérant. Il pense que oui, il n'y a pas eu de convention formelle avec la Fondation SILO, mais des discussions autour de la table. Pour la Municipalité, c'était plus dans un intérêt financier pour la Commune. Ce n'est pas CHF 6'000.- qui vont grever le budget, malgré que M. Joseph Vanderweckene nous dit fréquemment de faire attention aux deniers communaux et qu'il ne faut pas les dépenser à tire la rigole (sic). Mais il pense que, si cette collaboration doit avoir lieu, la Fondation SILO sera de toute façon interviewée par ABA Partenaires, car c'est eux qui ont lien avec le Canton. Nous n'avons pas ce savoir pour pouvoir faire un projet et rendre un rapport qui soit crédible. La tendance cantonale est

20 de demander 80 lits plutôt que 60 pour des questions d'exploitation et financières, car cela a des coûts de faire de pareilles constructions. La Municipalité a toujours soutenu le projet de l'EMS, car, si aujourd'hui nous avons le docteur Urfer, celui-ci n'est pas éternel. Retrouver un médecin de famille qui accepte de s'installer dans un cabinet qui se situe au 1^{er} étage avec des escaliers qui ne sont pas adéquats pour certains malades ou les personnes âgées. Avec un cabinet médical, on pérenniserait quelque chose d'important à Vufflens-la-Ville pour nos citoyens et nos aînés.

25 • M. Joseph Vanderweckene rebondit sur ce qu'il a dit précédemment : il est clair que, si la Fondation SILO montre son intérêt, c'est qu'elle y trouve son compte, qu'elle y voit une certaine rentabilité. Alors il ne comprend pas pourquoi la rentabilité serait pour elle et pas pour la Commune. Lui-même connaît plusieurs fondations dans le domaine social, qui sont des fondations de droit public : c'est

30 l'Etat qui paye et qui leur donne leur budget, y compris le prix de la location. Il constate que, dans certaines fondations, l'Etat loue à des propriétaires et, finalement, c'est l'Etat qui paye indirectement à ces propriétaires. Il ne voit donc pas pourquoi le propriétaire ne pourrait pas être la Commune. Est-ce que cette éventualité-là a été réellement approfondie ? Parce qu'on pourrait faire un business plan permettant de voir quel est l'investissement nécessaire, qu'est-ce que cela coûte à la Commune, et qu'est-ce que cela rapporte. Il est clair qu'avec les taux d'intérêt auxquels les communes peuvent emprunter, il se demande s'il n'y a pas une opération à faire !

35 • M. Olivier Duperrut, Syndic, relève que c'est assez pertinent de poser la question et que cela figure dans le rapport final : est-ce possible ou pas que la Commune investisse ? La Municipalité en prend bonne note et amènera la question dans l'étude de faisabilité.

40 • M. Joseph Vanderweckene le remercie, car il estime qu'il s'agit d'un point important pour la Commune. Elle peut ainsi constituer son patrimoine.

• M. Olivier Duperrut, Syndic, précise que la Municipalité *in corpore* n'a jamais voulu vendre, que ce soit bien clair. En DDP, le fonds appartiendra toujours à la Commune.

• M. Joseph Vanderweckene le confirme et ajoute que c'est parti pour des années.

45 • M. Olivier Duperrut, Syndic, réplique qu'une location aussi. De toute façon, une fois qu'on a quelqu'un, on ne va pas le mettre dehors du jour au lendemain.

• M. Yves Trottet abonde dans le sens de son collègue. Il lui semble d'ailleurs que la manière dont le préavis est posé n'exclut pas cette solution. Il pense que la Municipalité devrait ouvrir les yeux sur ce

point. Cela va tout-à-fait dans le sens de la commission qui a demandé à ce que la Fondation SILO ne soit pas intégrée au comité d'évaluation. La petite expérience qu'il a de la construction a toujours montré que, dans un projet, il faut un pilote, et pas deux. Et là, la Municipalité mélange. Le Conseiller déclare avoir été choqué, avant même d'avoir lu le rapport, de constater que la Municipalité intègre SILO, car c'est générateur de conflits. Il faut que la Municipalité reste la maîtresse du jeu, et peut-être impliquer SILO ou pas.

- M. Jérémy Maillefer adresse ses remerciements à la commission *ad hoc* pour son rapport très complet et étoffé qui a répondu à beaucoup de questions qu'il a eues en lisant le préavis municipal. Corollaire, il invite la Municipalité à étoffer ce genre de préavis, car il y avait matière à développer davantage. Il estime qu'il y a un écart disproportionné entre le préavis et le rapport.

- A titre complètement individuel, M. Guillaume de Buren déclare que la commission *ad hoc* n'a pas abordé cette question de la construction dans les discussions avec la Municipalité. Il pense que construire un EMS qui corresponde aux besoins de l'exploitant, aussi bien sous l'angle de la rentabilité que des aspects pratiques, médicaux, etc., est particulièrement complexe. Piloter un tel projet de construction ne demande pas juste un savoir-faire, mais c'est une véritable expertise. Et SILO est le seul candidat pour exploiter. Evidemment qu'ils viennent chercher une rentabilité, mais, entre construire un EMS et le mettre en location, il n'est pas du tout sûr que la Fondation SILO soit preneuse. Le risque est non négligeable qu'on construise un EMS mal fait et qui ne soit pas loué. Dans le genre de bonne gestion, il voit plein de lumières clignotantes là autour ! Ou alors il faudrait se faire accompagner, peut-être par la Fondation SILO. Et, pour lui, ce serait plutôt un partenariat qu'il faudrait créer. Ce qui a inquiété la commission, c'est qu'il y avait des intérêts dans le pilotage de l'étude de faisabilité et que l'étude allait évidemment tirer d'un côté. Cela ne serait pas surprenant que, tout à coup, il n'y ait plus de place pour une école et que le projet n° 3 tombe à l'eau parce qu'on a impliqué un exploitant. Il veut faire confiance à la Municipalité sur ce point : on sait qu'il y a la place, on sait qu'on a des projets pour l'avenir, il s'agit donc de faire au mieux, car il y aura aussi des éléments d'intégration architecturale, etc., et on n'aura plus aucun levier après la convention. C'est cette convention qui va poser tout le cadre et, selon le Conseiller, l'enjeu est vraiment là. On nous a demandé d'avoir une vision large et de faire une étude de faisabilité, il faut donc la faire maintenant. Et, après, si on va de l'avant, il faudra établir une belle convention bien posée où nos intérêts sont bien défendus.

- M. Ludovic Jaugey souhaite ajouter un élément qui va dans le sens de M. Guillaume de Buren. Lui-même travaille dans une fondation d'utilité publique dans le Canton de Genève, dans un domaine assez proche, puisqu'il s'agit du handicap. C'est évidemment quelque chose de très, très complexe. Pour ce type de fondation, le sujet n'est pas la rentabilité, c'est la pérennité. On doit donc faire attention, si on considère que cet EMS est d'utilité publique, à la pérennité des acteurs qui vont venir sur notre sol, car on ne trouve pas non plus des acteurs à tous les coins de rue qui reprendraient un bâtiment qui répond à certaines normes très précises. Il ne faut donc pas vouloir à tout prix travailler sur de la rentabilité pour la Commune sur des sujets aussi éminemment complexes. Cela n'empêche pas que le rapport puisse étudier cette fonction, mais il dit de faire très attention à ce type de rentabilité, car il y a des éléments de pérennité à donner.

- M. Joseph Vanderweckene ajoute que, s'il a pris la parole, c'est qu'il est, tout comme son collègue M. Raymond Lambelet, membre du Conseil de fondation d'une fondation dans le domaine social et du handicap. Ses membres sont justement en train de construire pour cette fondation et on voit tous les problèmes qu'il peut y avoir avec l'Etat. Voilà pourquoi il s'est permis de prendre la parole, ce n'était pas en l'air !

- M. Patrick Vigouret remarque que, quand il entend tout ce qui est en train d'être dit, cela donne l'impression qu'il ne faut pas voter pour l'amendement. Il pense qu'il faut redire que l'amendement permet justement de donner toutes les libertés d'analyser toutes les options. Il faut le répéter !

- M. Guillaume de Buren clarifie alors son propos : l'idée que la Commune devienne constructeur d'un tel établissement et le mette en location, et que tout ceci soit une évidence, l'a questionné et il a partagé ce questionnement à haute voix. Mais cela n'a pas été étudié. Il pense très sérieusement que l'amendement permettra d'éviter des conflits d'intérêts dans la menée de l'étude de faisabilité.
- 5 • M. Olivier Duperrut, Syndic, annonce un petit « scoop » : dans le cadre du rapport qui sera présenté au mois de décembre, la Municipalité s'est déjà approchée du département de Mme Rebecca Ruiz (Département de la santé et de l'action sociale, DSAS) pour avoir une personne qui vienne présenter les enjeux d'un tel projet et répondre aux questions des membres du Conseil. C'est un programme de législation : il manque des lits pour nos aînés et c'est un défi de savoir où les mettre et que faire avec eux. Evidemment, on leur souhaite de rester le plus longtemps chez eux !
- 10 • La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, clôt la discussion et procède alors au vote. Elle rappelle que l'on procèdera d'abord au vote de l'amendement, puis de la proposition amendée si l'amendement est accepté ou des conclusions municipales s'il ne l'est pas.

15 **Adoption de l'amendement**

Mme Stéphanie Reda, Présidente, soumet à l'assemblée l'amendement au préavis municipal n° 2/2025 tel que proposé dans le rapport de la commission.

L'amendement est accepté à la large majorité par 33 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Adoption du préavis amendé

- 20 Le préavis amendé est alors soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 2/2025 du 12 mai 2025 amendé ;
- Oûi le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Oûi le rapport de la Commission des finances ;
- 25 • Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. D'accepter le préavis, en excluant une implication de la Fondation Silo du pilotage de cette étude de faisabilité et en renonçant à sa participation financière ;
- 30 2. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement TTC de 21'000.- relatif à une étude de faisabilité sur l'aménagement des zones d'utilité publique en Bovon et en Marteley dans le cadre d'une démarche participative villageoise ;
3. De financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ;
4. De comptabiliser le montant sur le compte 110.318.

35

Le préavis n° 2/2025 amendé est accepté à la large majorité par 33 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

7. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 3/2025 : « RAPPORT DE GESTION & COMPTES 2024 »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

Rapport de la Commission de gestion – COGEST

- 5 Le rapport de la COGEST, composée de M. Patrik Wicht, Président, de Mmes Marie-Laure Lüscher et Fanny Allienne ainsi que de MM. Hervé Bandini et Dean Gocevski, a été transmis via l’Intranet du Conseil le 8 juin 2025.

10 Ayant été déposé dans le délai légal de dix jours avant la séance, sa lecture n’est pas obligatoire. La Présidente demande cependant si quelqu’un souhaite que le rapport – ou l’un de ses passages – soit lu en plénum, mais ce n’est pas le cas.

M. Patrik Wicht, Président, passe alors en revue les huit recommandations émises par la COGEST contenues dans ledit rapport.

15 Quant au suivi des recommandations 2023, la plupart ont été suivies, à l’exception de deux remarques qui sont du ressort du Conseil communal. Le point relatif à la recommandation n° 4 sera présenté par l’AIEV lors de la séance intercommunale prévue le 25 juin 2025.

M. Yves Trottet donne lecture de la recommandation n° 8 : « Dans le rapport de la délégation AIEV, il est mentionné *que tous les documents en lien avec l’AIEV sont sauvegardés dans notre Intranet communal. C’est probablement vrai, mais cela reste inaccessible à ceux qui ne sont pas membres de la délégation. La COGEST recommande de faciliter l’accès à ces documents.* » (Annexe 5)

20 Mme Stéphanie Reda souligne qu’il s’agit en effet d’ajouter une fonctionnalité à notre Intranet pour que ces documents puissent être publiés sans que cela doive forcément passer par Mme Noémie Girard, administratrice de la plateforme (création d’un répertoire public dans les commissions). M. Patrik Wicht ajoute que la secrétaire lui a répondu récemment que c’est techniquement faisable. La Présidente confirme que cela sera fait. *[Ndlr : Inetis a transmis une offre au Bureau le 19.06.2025]*

25 Discussion sur la gestion

- M. Samuel Berthoud a deux demandes d’éclaircissement. La première concerne les deux changements de prestataires : pour la Commission d’urbanisme, où on est passé de SECU Chantier à ALPHA-GEO, ainsi que pour le changement de prestataire informatique. Qu’est-ce qui a motivé ces changements ? Et y a-t-il des impacts, financiers notamment ? Concernant Ofisa, le nouveau prestataire informatique, les recommandations en matière de gestion des risques émises par la COGEST de l’époque ont-elles été reprises ? Sa deuxième question porte sur l’ASPIC : l’association est-elle maintenant à l’équilibre financier ? Parce que, pendant plusieurs années, c’était un peu limite. Est-ce que, avec l’augmentation des entrées, on se rapproche de l’équilibre ?
 - Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, lui répond que, concernant l’ASPIC, on n’est toujours pas à l’équilibre financier. Le budget va bientôt être préparé. Le budget 2025 avait été réalisé en gonflant un petit peu trop les entrées et les abonnements. A l’heure actuelle, les abonnements pour les cours de natation sont plus que complets, donc cela rentre bien. Mais il est vrai qu’une piscine intercommunale n’est jamais très rentable. On est plutôt bien positionné par rapport aux autres piscines autour de nous. On fait tout pour essayer d’arriver à l’équilibre, mais, aujourd’hui, rentrer plus d’abonnements est possible, mais augmenter les lignes d’eau ne l’est pas. Il aurait fallu construire plus grand ou une piscine extérieure. C’est la raison pour laquelle on a fait un partenariat avec Penthalaz, qui fonctionne plutôt bien.
- 30
- 35
- 40

- Concernant le remplacement de SECU Chantier par ALPHA-GEO, M. Olivier Duperrut, Syndic, souligne que Mme Valérie Jacquemettaz, de SECU Chantier, a diminué les communes où elle travaillait et, aujourd'hui, elle a arrêté totalement de faire de la sécurité sur les chantiers. Elle est devenue déléguée BPA pour les formations (Prévention des accidents dans les communes). Il s'agissait donc de quelque chose qui allait de toute façon s'éteindre. Au niveau financier, on est joliment au courant que Mme Valérie Jacquemettaz mettait peut-être un peu plus d'heures, cela sera donc peut-être avantageux pour les citoyens. Elle était peut-être plus souvent sur le territoire, mais ALPHA-GEO fait aussi son boulot. Concernant l'informatique, on avait SADIES, qui est une société informatique qui n'avait qu'une seule commune dans ses clients, ce qui faisait qu'on ne se comprenait pas toujours très bien. On travaillait déjà avec Ofisa pour certains programmes, donc, dès que quelque chose ne fonctionnait pas, c'était toujours de la faute de l'autre ! Et, en attendant, le personnel ne pouvait pas travailler correctement. On a donc fait le choix d'aller chez Ofisa qui est spécialiste pour les communes. Les choses sont en train de se mettre en place et un point de situation a été fait récemment avec Mme et M. les Conseillers municipaux Caroline Jaugey et Hans Wehrli. Au niveau sécuritaire, toutes les exigences ont été reprises. Etant donné qu'Ofisa est dans les communes à presque 100%, ce prestataire n'a pas trop de problème avec la cybercriminalité.
- M. Samuel Berthoud les remercie pour ces précisions.
- La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, clôt la discussion sur la gestion.

20 **Rapport de la Commission des finances – COFIN**

Le rapport de la COFIN, composée de Mme Armelle Saunier, Présidente, de MM. Joseph Vanderweckene, Jean-Claude Bersier, Patrick Vigouret et Jean-Paul Carrard, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 26 mai 2025.

Les conclusions du rapport sont lues par M. Jean-Claude Bersier.

25 **Discussion sur les comptes**

- M. Roger Weissbrodt peine à imaginer que des frais de compactage réapparaissent dans les comptes communaux. Pourquoi y a-t-il à nouveau des frais de compactage à payer par la Commune alors qu'ils avaient disparu de la comptabilité communale (p. 29, rubrique 450.31811) ?
- Mme Nicole Coronel, boursière, répond que cela concerne des factures de Valorsa qui a des frais de compactage depuis qu'on a passé à la déchetterie intercommunale. On dispatche différemment la facture par rapport à avant. C'est la nouvelle déchetterie intercommunale qui refacture des frais de compactage que la Commune refacture à l'entreprise.
- M. Roger Weissbrodt ajoute qu'il s'agit précisément de sa question : est-ce que c'est re-refacturé à l'entreprise qui ne joue pas le jeu ?
- Mme Nicole Coronel, boursière, lui répond que oui, absolument.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, intervient en soulignant qu'on ne peut pas dire que cela a à voir avec la nouvelle déchetterie, car la déchetterie c'est une facturation. Il y a la déchetterie intercommunale, d'une part, et le ramassage des ordures ménagères, d'une autre. Ce qui l'étonne, c'est que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a des frais de compostage (sic) avec l'entreprise Henry Transports. Ce n'est pas correct, cela ne concerne pas la nouvelle déchetterie intercommunale. C'est le ramassage des objets encombrants et des ordures ménagères. Il est surpris que l'on ait des frais de composte, car, normalement, c'était compris dans la facturation, car le transporteur prenait cela à sa charge.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, précise qu'il s'agit de frais de compactage et pas de compostage.
- M. Roger Weissbrodt rappelle que, lorsque le nouveau concept de gestion des déchets a été mis en place, il y avait bien sûr la taxe au sac ou au poids, complétée par la taxe forfaitaire. Mais il y avait

surtout un concept permettant de compactage à l'aide d'un compacteur intégré au camion de ramassage des ordures. Au terme de la tournée de ramassage, les bennes étaient ensuite déplacées directement sur le train destiné à l'usine TRIDEL. A l'époque, la majorité des transporteurs avait joué le jeu et s'était équipée en conséquence. L'entreprise œuvrant à Vufflens n'était pas équipée. La tournée terminée, une opération complémentaire était nécessaire, le chargement devant être reversé dans les bennes vertes. D'où un coût supplémentaire appelé « frais de compactage ». Le Conseiller s'étonne donc que le transporteur ne prenne pas cela à sa charge et que ce soit à la charge de la Commune.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que, à son avis, il y a dû avoir un « split » de la facture, alors que tout aurait dû être mis à la même rubrique.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, précise que le total est le même montant qu'en 2023.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, ajoute que, les autres années, cela entrait effectivement dans le compte n° 450.3181. Cela reprend un compte qui était inactif et qu'il n'y avait pas besoin de réactiver, mais le montant total est le même que les années précédentes.
- La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, clôt la discussion sur les comptes.

Discussion générale

La parole n'étant pas demandée.

Avant de procéder au vote, la Présidente rappelle que les commissions doivent reprendre point par point les conclusions municipales, les refuser ou les amender. Si elle parle de ce sujet maintenant, c'est que les conclusions de la COGEST diffèrent d'un petit peu de celles du préavis. Pour être rigoureux dans la démarche, il s'agira donc de voter deux fois les conclusions relatives à la gestion : les conclusions municipales d'abord et celles de la COGEST ensuite. C'est très pointilleux, mais c'est ce que M. le Préfet nous avait rappelé lors de sa venue en septembre 2024. Et, pour les personnes qui ont connu M. René Parrat, elle pense qu'il aurait pris la parole à ce sujet ce soir. *[Rires]*

Le vote sur l'adoption des comptes 2024 suivra.

Adoption du préavis

Les conclusions du préavis municipal du 5 mai 2025 sont soumises à l'adoption du Conseil communal :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité ;
- Ouï les rapports des Commission de gestion et Commission des finances chargées d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2024 et en donne décharge à la Municipalité.

Les conclusions municipales du 5 mai 2025 sont acceptées à l'unanimité.

Les conclusions de la Commission de gestion du 8 juin 2025 sont soumises à l'adoption du Conseil communal :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité ;
- Oū les rapports des Commission de gestion et Commission des finances chargées d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

PROPOSE

- D'adopter le rapport de gestion 2024 de la Municipalité ;
- De donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2024 ;
- De prendre acte des remarques et recommandations de la Commission de gestion.

Les conclusions de la Commission de gestion du 8 juin 2025 sont acceptées à l'unanimité.

Les conclusions du préavis municipal du 12 mai 2025 sont soumises à l'adoption du Conseil communal :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

après avoir pris connaissance des comptes communaux 2024 et entendu le rapport de la Commission des finances

DÉCIDE

- D'approuver l'attribution de l'excédent de recettes de CHF 10'231.60 au capital, portant ce dernier à CHF 217'364.75 ;
- D'adopter les comptes communaux pour l'année 2024, à savoir la clôture du compte de fonctionnement ainsi que le bilan arrêté au 31 décembre 2024 tels que présentés ;
- De donner décharge à la Municipalité, à la Boursière communale ainsi qu'à la Commission des finances pour l'exercice de leur mandat.

Les conclusions municipales du 12 mai 2025 sont acceptées à la large majorité par 33 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Le préavis n° 3/2025 est accepté à la large majorité.

M. Olivier Duperrut, Syndic, adresse ses remerciements aux différentes commissions – COFIN, COGEST et *ad hoc* – qui ont étudié les préavis municipaux. Il souligne que les rencontres ont eu lieu dans un esprit bienveillant, avec des discussions claires, nettes et précises. Merci également à Mme Nicole Coronel, boursière, pour le bouclage de l'exercice 2024 qui n'est pas une mince affaire. Les commentaires qui accompagnent les comptes permettent de fournir des documents lisibles et compréhensibles. Au regard du peu de questions soulevées, il estime donc que c'est réussi ! Merci également à Mme Mélanie Hilpert, secrétaire municipale, qui a fait un important travail de rédaction, de mise en page et de correction. C'est toujours très appréciable d'avoir une telle équipe pour travailler. Merci aussi à ses collègues municipaux qui ont permis de présenter un rapport de gestion fourni et détaillé.

8. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 4/2025 : « RÉFECTION DU REVÊTEMENT BITUMINEUX DU TROTTOIR ET DE LA CHAUSSEE DE LA ROUTE DU MOULINET »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

5 Rapport de la commission

Le rapport de la commission, composée de M. Marc Zosso, Président, de Mme Alienor Llona et de M. Patrick Vigouret, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 13 juin 2025.

Il est lu par M. Marc Zosso, Président.

Rapport de la Commission des finances – COFIN

- 10 Le rapport de la COFIN, composée de Mme Armelle Saunier, Présidente, de MM. Joseph Vanderweckene, Jean-Claude Bersier, Patrick Vigouret et Jean-Paul Carrard, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 26 mai 2025.

Les conclusions du rapport sont lues par M. Jean-Claude Bersier.

Discussion

- 15 • M. Thierry Marchon fait une remarque concernant les aspects techniques des travaux prévus pour la réfection du revêtement bitumineux. Il est mentionné, dans le préavis, que le remplacement complet du revêtement bitumineux comprend le dégrappage et l'évacuation à la décharge du revêtement existant. Le Conseiller rappelle que les ordonnances sur l'élimination des déchets donnent la
- 20 priorisation au recyclage avant la mise en décharge. Cela peut donc porter à conséquence par rapport au coût d'élimination des déchets, s'agissant d'une élimination par la valorisation. Il faudra donc faire modifier ce point dans l'appel d'offre.
- La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, clôt la discussion et procède alors au vote.

Adoption du préavis

- 25 Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 4/2025 du 15 mai 2025 ;
 - Oûi le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
 - Oûi le rapport de la Commission des finances ;
- 30 • Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. D'accepter le préavis tel que présenté ;
 2. D'accorder à la Municipalité un crédit TTC de CHF 536'000.- pour la réfection du revêtement bitumineux du trottoir et de la chaussée de la route du Moulinet ;
- 35 3. D'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par un emprunt aux meilleures conditions du marché ou par prélèvement sur les liquidités courantes ;
4. De réaliser un prélèvement de CHF 264'374.40 sur le fonds de réserve « Rénovation des routes » - compte 9282.10 ;

5. De comptabiliser le montant des charges annuelles d'amortissement de CHF 7'000.- sur le compte 430.6811.0425.

Le préavis n° 4/2025 est accepté à l'unanimité.

5 **9. ELECTIONS RÈGLEMENTAIRES DU BUREAU DU CONSEIL, DES COMMISSIONS PERMANENTES AINSI QUE DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES**

Se tiennent alors les élections règlementaires pour la période allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026.

Élection du ou de la Président-e et des Vice-président-e-s

Élection du ou de la Président-e

- 10 Il est procédé à l'élection du ou de la Président-e du Conseil communal pour l'année 2025-2026. Mme Stéphanie Reda, Présidente sortante, présente la candidature de M. Yves Trottet.

M. Yves Trottet étant seul candidat, l'élection est opérée tacitement par acclamation.

Est élu tacitement par acclamation : M. Yves Trottet.

Élection du ou de la 1^{er-ère} Vice-président-e

- 15 M. Laurent Corbaz est seul candidat au poste de 1^{er} Vice-président.

Est élu tacitement par acclamation : M. Laurent Corbaz.

Élection du ou de la 2^e Vice-président-e

Mme Fanny Allienne est seule candidate au poste de 2^e Vice-présidente.

Est élue tacitement, par acclamation : Mme Fanny Allienne

20 **Élection des scrutateurs et vice-scrutateurs**

Élection des deux scrutateurs

MM. Cédric Boss et Vu Tran sont seuls candidats aux postes de scrutateurs.

Sont élus tacitement par acclamation : M. Cédric Boss

M. Vu Tran

25

Élection des deux vice-scrutateurs

Mme Diana Duperrut et M. Marc Zosso sont seuls candidats aux postes de vice-scrutateurs.

Sont élus tacitement par acclamation : Mme Diana Duperrut

M. Marc Zosso

30 **Élection des commissions permanentes**

Élection de la Commission des finances

Mme Stéphanie Reda rappelle que, chaque année, le-la président-e en fonction est sortant-e de la commission. Mme Armelle Saunier, présidente sortante, est donc remplacée par M. Jean-Claude Bersier.

Pour le siège laissé vacant, Mme Stéphanie Reda annonce avoir reçu préalablement la candidature de M. Alex Lussignoli.

M. Alex Lussignoli étant seul candidat, il est élu tacitement par acclamation.

La Commission des finances est ainsi composée de :

- 5
- M. Jean-Claude Bersier, nouveau président
 - M. Joseph Vanderweckene
 - M. Patrick Vigouret
 - M. Jean-Paul Carrard
 - M. Alex Lussignoli

10

Élection de la Commission de gestion

Mme Marie-Laure Lüscher a fait part de sa décision de démissionner de la COGEST au 30 juin 2025.

M. Patrik Wicht, président sortant, est remplacé par M. Hervé Bandini.

- 15
- Pour les deux sièges laissés vacants, la Présidente annonce avoir reçu préalablement la candidature de M. Roger Weissbrodt. Mme Stéphanie Reda se propose pour occuper le second siège, sa présidence du Conseil communal arrivant à son terme.

M. Roger Weissbrodt et Mme Stéphanie Reda étant seuls candidats aux deux sièges laissés vacants, ils sont élus tacitement par acclamation.

La Commission de gestion est ainsi composée de :

- 20
- M. Hervé Bandini, nouveau président
 - Mme Fanny Allienne
 - M. Dean Gocevski
 - M. Roger Weissbrodt
 - Mme Stéphanie Reda

- 25
- Les autres commissions et associations intercommunales n'ayant demandé aucun changement, elles sont reconduites tacitement.

10. LA MINUTE DES DÉLÉGUÉS

Quatre rapports des commissions et associations intercommunales, annexés au présent procès-verbal, ont été déposés sur Intranet entre le 3 et le 16 juin 2025.

- 30
- Ils sont lus en plénium par leurs délégués respectifs, soit :
- M. Yves Trottet pour l'Association Intercommunale d'Épuration des Eaux usées de Vuflens-la-Ville et environs (AIEV)
 - Mme Diana Duperrut pour l'Association Scolaire Intercommunale de Cossonay-Penthalaz (ASiCoPe)
 - Mme Marie-Laure Lüscher pour l'Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay (AJERCO)
 - 35 ➤ Mme Stéphanie Reda pour l'Association Scolaire Intercommunale de La Venoge (ASiVenoge)
 - M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, pour la Commission consultative de suivi de la Zone industrielle

La CCRI ne s'est pas réunie durant le premier semestre 2025 et n'a donc rien eu à signaler aux membres du Conseil.

Le rapport de l'ASPIC n'a pas été rédigé en raison de l'omission, par son délégué, de la séance prévue.

Discussion

- 5 • Dans les diapositives présentées, M. Vu Tran a remarqué qu'il y a une société qui consomme de l'eau, il s'agit de la société qui prépare le béton. Est-ce que c'est de l'eau de Vufflens-la-Ville ou vient-elle d'ailleurs ?
- 10 • M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, l'informe que toute la Zone industrielle est desservie par l'eau de l'entreprise Eauservice (Service de l'eau de la ville de Lausanne) parce que, au départ, la Coop avait des exigences particulières pour l'eau et que la Commune n'a pas voulu prendre de responsabilités en cas de problème. L'eau pour le pain de la Coop est, en effet, quelque chose de très important.
- 15 • M. Hervé Bandini apporte une précision sur ce sujet : l'entreprise H2M consomme très peu d'eau, car elle utilise énormément l'eau qu'elle récolte elle-même par recyclage.
- 15 • La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, clôt la discussion.

11. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- Comme annoncé en début de séance, Mme Stéphanie Reda, Présidente, donne la parole à M. Samuel Berthoud.
- 20 • M. Samuel Berthoud souhaite aborder un point de transparence vis-à-vis de sa propre situation. Il habite à Vufflens-la-Ville quasiment depuis sa naissance. Depuis quelques années, il travaille à la Police fédérale fedpol à Berne avec des horaires irréguliers. Ce qui fait que, depuis quelques années également, il a une chambre en colocation et possède donc un domicile de semaine. En 2024, suite à une décision de l'Intendance des impôts du canton de Berne, il a été établi que son domicile fiscal se déplaçait à Berne tandis que son domicile politique et civil, avec paiement des taxes locales, restait dans le canton de Vaud – du fait de ses mandats et de son cercle familial et social. Cette décision n'a été contestée ni par la Commune, ni par le Canton. Son cas est certes atypique, et assez technique, mais légal d'après les informations qui lui ont été procurées par différentes sources indépendantes au niveau cantonal. Par souci de transparence, et pour éviter des rumeurs, il tenait donc à présenter son cas et en discute volontiers plus en détail autour d'un verre après la séance. Il ajoute que c'est encore en dialogue avec le bureau du Contrôle des habitants à Vufflens-la-Ville.
- 25 • En lien avec les communications de M. le Syndic, M. Hervé Bandini se pose une question au sujet du statut de la secrétaire du Conseil communal. On a en effet entendu que cela serait fait pour la prochaine législature, mais faut-il comprendre par-là que la secrétaire commencera la nouvelle législature avec un statut modifié ou que ce sont les démarches en vue de la modification de son statut qui démarreront à ce moment-là ?
- 30 • M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que cela sera réglé dans le préavis lié aux rémunérations qui sont votées en début de législature, dont la secrétaire du Conseil fait partie. Cela sera fait dès le début si le Conseil communal accepte qu'elle ne travaillera plus à un taux horaire, mais sous contrat.
- 35 • Suite à la Fête fédérale de la gymnastique à Lausanne, M. Raymond Lambelet souhaite signaler aux écoles et à la Société de gym que, si elles ont du matériel à remplacer, il y a du matériel très bon marché et quasiment neuf à acquérir après des fêtes telles que celles-ci.
- 40 • M. Samuel Berthoud précise qu'il existe d'ailleurs un site marchand pour faire ses emplettes ! [Ndlr : <https://secondevie.lausanne2025.ch>]

- 5
- 10
- 15
- 20
- 25
- 30
- 35
- 40
- 45
- M. Guillaume de Buren souhaite faire un commentaire général, puis poser deux questions à l'attention de Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale. Son commentaire général concerne le rapport de gestion reçu de la Municipalité, qui est, non seulement plaisant à lire, mais également beau. On constate, année après année, une amélioration. Le Conseiller est conscient que cela demande beaucoup de travail et adresse ses remerciements aux auteurs du rapport. Sa question, quant à elle, porte sur la zone 30 km/h en bas du village : abaisser la vitesse à 30 km/h est une chose, mais créer une zone 30 est quelque chose de légalement complètement différent qui implique, notamment, la suppression des trottoirs et des traversées. A sa connaissance, il n'y a pas de traversée à cet endroit. Il est cependant possible de laisser les trottoirs sur des voies de transit, ce qui n'est pas le cas en bas du village. Est-ce que ce projet va impliquer la suppression du trottoir ? Car c'est ce que prévoit la création d'une zone 30. Sa deuxième question concerne le PECC : Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, a annoncé que la Municipalité arrivait à la dernière subvention du PECC. Il ajoute que, s'il est bien informé, le Canton remet la compresse avec une suite. En conséquence, une suite est-elle envisagée ?
 - Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, l'informe que le plan de la Commune a été validé par le Canton et examiné par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) ainsi que par la voyère et il n'a jamais été question de supprimer les trottoirs. Quant au PECC, elle va se renseigner pour faire la demande pour cette rallonge de subvention. Autant en profiter !
 - M. Raymond Lambelet a appris que la commune d'Oulens a refusé le préavis lié à la SRGZA. Qu'est-ce que cela change pour ce projet ?
 - M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond qu'il faut attendre des informations au niveau cantonal, car il y a quelque chose qui n'est pas très clair. La Municipalité a dit au Conseil que, si une commune refusait, elle ne pourrait tout simplement rien construire, rien envisager au niveau industriel dans son périmètre. Mais, en fait, il semblerait que cela ne soit pas nécessairement le cas. Mais il ne dispose pas de plus d'informations à ce jour.
 - M. Raymond Lambelet avait cru comprendre que le représentant, qui est venu lors de la séance du mois de mars 2025, avait dit que, pour que la stratégie soit valide, il fallait théoriquement que toutes les communes du Gros-de-Vaud votent en faveur du Plan Directeur Régional.
 - Mme Stéphanie Reda, Présidente, souligne que le cas d'Oulens est assez particulier, car la commune n'a pas besoin d'artisanat. Il s'agit d'un cas particulier qui ne remettra peut-être pas en cause tout le projet.
 - M. Vu Tran constate que, avec le nombre d'installations photovoltaïques sur les toits – ce dont on peut se réjouir –, il arrive malheureusement un autre phénomène : le marchandage. Le processus se fait ainsi : une personne passe chez vous en disant « Vous avez des panneaux photovoltaïques, nous travaillons sur le partage d'énergie. ». On prend alors un premier rendez-vous. Après, la personne téléphone en disant qu'elle doit le décommander, car elle est occupée. On fixe un second rendez-vous et la personne demande au propriétaire de préparer ses factures d'électricité. La personne vient alors vers le propriétaire à ce deuxième rendez-vous. M. Vu Tran a heureusement appris par une amie à qui la situation est arrivée et il a pu décommander le deuxième rendez-vous. Ces démarcheurs sont très malins, car, normalement, le colportage est interdit et il faut avoir une autorisation communale. Mais, s'agissant du deuxième rendez-vous, comme il y a un accord tacite du propriétaire, il n'y a pas de colportage. Les factures, qui sont des données personnelles et sensibles, sont protégées par la Loi sur la protection des données. Or, lors du deuxième rendez-vous, ce n'est alors plus couvert, car le propriétaire qui accepte le rendez-vous est consentant. C'est arrivé à des connaissances du Conseiller à Vufflens-la-Ville et à Mex, avec la même entreprise. Il a appelé l'entreprise et discuté avec un responsable. Il ne sait pas ce qu'il faut faire pour lutter contre ce procédé, mais peut-être qu'il va à nouveau lancer un avis juridique via la Fédération romande des

consommateurs (FRC). Il prie la Municipalité d'alerter la population via le site internet du village que la Commune n'a rien à voir avec ces gens.

- M. Géraud de Laval revient sur les communications de M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, au sujet des panneaux photovoltaïques installés sur le toit de la Salle de sport, qui, selon l'une des diapositives projetées, produisent 60% d'autoconsommation. Il se questionne sur ce chiffre, car on lit, dans l'annexe 4 du rapport de la COGEST, que l'on est à 16% d'autoconsommation.
- M. Pascal Berchier lui répond que les 60% ont été pris après qu'on ait rajouté des panneaux photovoltaïques et que ces chiffres ont été donnés par la société qui a fait l'installation. Les chiffres sont encore en cours de validation, car on est trop tôt, on n'a pas une année complète. Il faut attendre encore un à deux ans pour avoir les bons chiffres.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, souhaite revenir sur l'intervention de M. Jérémy Maillefer relative au préavis n° 2/2025. Personnellement, il a beaucoup de peine à entendre que, lorsque la Municipalité présente un rapport de quatre pages pour demander CHF 20'000.- au Conseil, cela soit critiqué et que c'est trop concis. A son avis, c'est largement suffisant. Si, ensuite, la commission *ad hoc* établit un rapport beaucoup plus conséquent, c'est libre à elle.
- M. Jérémy Maillefer réplique que c'est l'occasion de préciser son propos. Ce qui l'a fait réagir, ce n'est pas la longueur du document, mais les informations essentielles qui manquaient dans le préavis et qui figuraient dans le rapport de la commission. Evidemment, c'est son rôle et c'est pour cela qu'il a remercié les commissionnaires. Il estime que la Municipalité aurait pu mettre plus d'informations étant donné que le projet a une portée beaucoup plus importante qu'uniquement financière. Il déclare donc maintenir sa position.
- Constatant qu'il n'y a plus de questions ou d'interventions de la part de l'Assemblée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, cède la parole à M. Olivier Duperrut, Syndic, qui souhaite dire quelques mots à son attention.
- M. Olivier Duperrut, Syndic : *Madame la Présidente, chère Stéphanie, au terme de ton mandat de trois années à la présidence du Conseil communal de Vufflens-la-Ville, le moment est venu de te témoigner notre reconnaissance pour le travail accompli. Exercer la fonction de Présidente, c'est assumer une grande responsabilité : garantir la qualité des débats, veiller au respect des règles démocratiques et assurer la bonne tenue de notre institution. Tu as relevé ce défi avec sérieux, calme et engagement. Tout au long de ton mandat, tu as su faire preuve d'une écoute attentive, d'un esprit de conciliation et d'une volonté constante de maintenir un dialogue respectueux entre les membres du Conseil. Tu as dirigé nos séances avec clarté et fermeté, sans jamais perdre de vue la dimension humaine – essentielle – de ta mission. Mais au-delà de la gestion des séances, tu as aussi proposé et concrétisé des initiatives constructives. On retiendra notamment l'organisation d'une séance du Conseil communal dans la salle du Parlement vaudois à Lausanne : un moment fort et enrichissant, qui a renforcé la cohésion du Conseil tout en élargissant notre compréhension du fonctionnement démocratique à l'échelle cantonale. Ton attachement aux valeurs de durabilité, de transparence et de responsabilité a nourri ta manière d'agir. Grâce à toi, un climat de travail apaisé où la pluralité des opinions pouvait s'exprimer librement et trouver des chemins d'entente. Ce soir, tu diriges ton dernier Conseil en tant que Présidente, même si ton mandat officiel se poursuit jusqu'au 30 juin. Tu quittes la place centrale de la table, mais tu restes pleinement parmi nous, investie et engagée en tant que conseillère. Et c'est une vraie chance de pouvoir continuer à bénéficier de ton expérience. J'en profite, au nom de toutes et tous ici présents, pour te dire simplement et sincèrement : merci, Madame la Présidente. Merci, Stéphanie. Et puisque chaque fin de mandat est aussi un nouveau départ, nous avons le plaisir d'adresser tous nos vœux de réussite à Monsieur Yves Trottet, nouveau Président du Conseil communal. Nous lui souhaitons de s'épanouir pleinement dans cette fonction exigeante, mais ô combien enrichissante. À lui maintenant de faire vivre cette responsabilité avec sa propre vision, dans la continuité des actions déjà entreprises, tout en y apportant son souffle et son regard*

personnel. M. le Syndic remet alors à Mme Stéphanie Reda, au nom de la Municipalité, un bouquet de fleurs ainsi qu'une caricature réalisée par le dessinateur de presse et illustrateur Romain Mange – une tradition commencée avec M. Hervé Bandini ! *[Applaudissements]*

- Avant de clore la séance, c'est avec émotion que Mme Stéphanie Reda a conclu son mandat en remerciant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité pour leur bienveillance et leur soutien durant ses trois années à la tête du Législatif. Si elle a pris la décision, à l'époque, de venir à la suite de M. Hervé Bandini, c'est qu'elle était intéressée à voir comment cela passait « de l'autre côté de la table ». Elle s'était également dit que, parfois, il faut faire des choses qui nous sortent de notre zone de confort. D'ailleurs, parler en public, avec un micro, était déjà un grand challenge ! Elle se souvient de sa première séance de Conseil, présidée le 12 octobre 2022, avec deux préavis refusés, une interruption de séance et une ambiance entre le Conseil et la Municipalité pour le moins électrique : elle a été bien sortie de sa zone de confort ! *[Rires]* Elle a trouvé très intéressant d'occuper cette fonction et, comme souvent mentionné, elle encourage vivement ses collègues à venir découvrir comment cela se passe. Ce n'est pas le côté obscur, mais on s'en rapproche... ! Elle remercie ses collègues pour tous les échanges qu'elle a pu avoir avec eux, toujours intéressants et enrichissants. Elle espère avoir pu répondre à leurs demandes et avoir pu être là pour eux. Elle remercie également la Municipalité et M. le Syndic : malgré des opinions et des personnalités différentes, il a toujours été possible de se parler franchement, de se dire les choses avec bienveillance. C'est aussi cela la richesse d'un Conseil, de pouvoir parler et collaborer avec des gens, même quand les opinions divergent. Elle remercie M. Nelso Batista, employé communal, pour son travail avant et après chaque séance. Elle adresse également ses remerciements au personnel communal au complet pour les nombreuses collaborations réalisées et sa bienveillance envers le Bureau du Conseil. Evidemment, ses plus grands remerciements vont à Noémie, qui est sa préférée ! Pour sa disponibilité, sa méticulosité, sa bonne humeur, sa patience, avec elle aussi – n'étant pas administrative dans l'âme –, et son humilité. On a eu beaucoup de plaisir à travailler toutes les deux et elle lui souhaite de la réussite dans sa future collaboration avec M. Yves Trottet. Merci à toutes et tous et on se retrouve autour de la verrée offerte par la Municipalité ! *[Applaudissements nourris et chaleureux]*
- M. Vu Tran lui offre, au nom du Conseil communal, un bouquet de fleurs ainsi qu'une carte dédiée par l'ensemble de ses collègues. En espérant que cette attention fasse plaisir à notre chère Présidente ! *[Applaudissements]*

CLÔTURE

La Présidente sortante, Mme Stéphanie Reda, clôt la séance en remerciant l'assemblée de sa confiance et de sa collaboration et lui donne rendez-vous **mercredi 8 octobre 2025, à 20h à la Grande salle**, sous la présidence de M. Yves Trottet.

La séance est levée à 21h45.

POINTS EN SUSPENS

Suivi des objets relevant du droit de proposition des membres du Conseil communal

Forme de l'initiative	Titre	N° du Conseil / source	Réponse attendue de	Echéance
R.A.S				